

Mars 2017

À TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL

En 1995, en conclusion de la 4e conférence mondiale sur les femmes réunie sous l'égide de l'ONU, 189 États ont adopté la déclaration de Beijing fixant dans douze domaines des objectifs de réduction des inégalités femmes-hommes (droits fondamentaux, éducation, place des femmes dans l'économie). En 2015, une partie de ces objectifs est atteinte : le droit de vote des femmes progresse, de même que le taux de scolarisation des filles. Par contre, l'inégalité des revenus femmes-hommes s'est accentuée dans le monde.

Et la France n'est pas en pointe dans la lutte contre cette discrimination. Les chiffres fournis par le Forum économique mondial, Eurostat et l'Insee viennent confirmer que dans notre pays les femmes travaillent plus pour gagner moins. Elles touchent en moyenne et en équivalent temps plein un salaire inférieur de 19% à celui des hommes et sont de surcroît touchées par l'inacceptable pénalité à la maternité souvent pratiquée dans le monde professionnel. L'égalité salariale femmes-hommes reste à conquérir, elle est une condition sine qua non du plein respect de la dignité des femmes. La journée du 8 mars est consacrée comme celle du droit des femmes, elle inclut le droit à l'égalité salariale.

**Pour le Forum de Romainville,
VIVIANE VAN DE POELE
forumderomainville@laposte.net**